

INSCRIPTIONS INTERNAT

Les inscriptions en ligne se dérouleront du **22 juillet** au **10 novembre 2016**.

Inscriptions en 1^e année



IMPORTANT : aucune inscription ne pourra être effectuée sans la présentation de la copie de la **notification d'affectation et de classement au concours de l'internat** délivrée par le Centre National de Gestion.

Etudiants ayant effectué leur externat à Paris Descartes

Vous devez vous rendre au service de la scolarité munis des documents suivants :

- 2 photos d'identité
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité
- Copie de la notification d'affectation et de classement au concours de l'internat
- Un chèque d'un montant de 517,10 € à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Paris Descartes.

Etudiants n'ayant pas effectué leur externat à Paris Descartes

Vous devez procéder à votre inscription administrative, de préférence avant votre prise de fonctions hospitalières, en vous présentant au service de la scolarité, accompagnés des documents suivants :

- 2 photos d'identité
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité
- Copie de la validation de la 5^e année hospitalo-universitaire
- Copie de la notification d'affectation et de classement au concours de l'internat
- Dossier universitaire : copie des relevés de notes de la 1^e à la 5^e/6^e année de pharmacie
- Un chèque d'un montant de 517,10 € à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Paris Descartes.

Les étudiants, qui ne peuvent pas se déplacer et/ou régler leurs droits d'inscription en ligne, devront se rapprocher du service de gestion de l'Internat de la faculté de Pharmacie (scolarite.internat@pharmacie.parisdescartes.fr) afin de bénéficier d'un laissez-passer donnant accès au service d'inscription en ligne de l'Université Paris Descartes.

Inscriptions en 2^e, 3^e, 4^e années et DESC Radiopharmacie et Radiobiologie (post internat)

Etudiants inscrits à Paris Descartes en 2015-2016.

Les étudiants inscrits en DES en 2015-2016 devront se réinscrire en ligne pour l'année 2016-2017, au service d'inscription en ligne de l'Université.

Le montant des droits d'inscription pourra être acquitté par Carte Bancaire/Chèque/Mandat cash,

Les étudiants, qui ne peuvent pas se déplacer et/ou régler leurs droits d'inscription en ligne, devront se rapprocher du service de gestion de l'Internat de la faculté de Pharmacie (scolarite.internat@pharmacie.parisdescartes.fr) afin de bénéficier d'un laissez-passer donnant accès au service d'inscription en ligne de l'Université.

Etudiants en année-recherche/ stage InterCHU en 2015-2016

Les étudiants non-inscrits à Paris Descartes en 2015-2016, pourront s'inscrire :

- En ligne par le biais d'un laissez-passer. Pour cela, merci de contacter le service de la scolarité afin d'obtenir ce laissez-passer : scolarite.internat@pharmacie.parisdescartes.fr.
- Au service de la scolarité munis de la fiche d'inscription dûment remplie et signée, de la copie de la carte d'identité ainsi que d'un chèque d'un montant de 517.10 € à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Paris Descartes.

Cas particuliers

- Si vous êtes un étudiant boursier, vous devez présenter votre notification de bourse lors de votre inscription administrative.
- Si vous prenez une disponibilité pour l'année 2016-2017 et que vous souhaitez soutenir votre thèse durant cette période, merci de prendre contact avec le service de gestion de l'internat de la faculté de Pharmacie (scolarite.internat@pharmacie.parisdescartes.fr) afin de procéder à votre inscription administrative.

Horaires d'ouverture du service :

Lundi et jeudi : de 13h à 16h

Mardi et vendredi : de 09h à 12h.